

Contraindre un huissier à agir?

Par **blavatsky**, le **02/05/2009** à **11:03**

Bonjour à vous,
je souhaiterais savoir s'il existe un moyen pour amener un huissier à agir. Voici ma situation:

J'ai vendu ma voiture à ma femme et son époux il y a plusieurs années. Ils se sont séparés depuis. Ils sont en instance de divorce. Le mari a gardé la voiture. Un jugement du tribunal a décrété qu'il devait me rembourser la voiture. Il me doit 3000 euros. Le problème est qu'il est insolvable. Je souhaiterais donc faire saisir la voiture (qui vaut moins de 3000 euros).

Cela fait plus d'un an maintenant que ce jugement a été émis et mon huissier n'a absolument rien fait pour récupérer mon bien. Existe-t-il un moyen pour pousser l'huissier à agir? Des textes de lois l'imposent-il? Est-ce normal que je paie des frais d'huissier et qu'il ne se passe rien?